



Signataire : Skender Salih

Date de dépôt : 22 septembre 2023

Question écrite urgente

D'où proviennent les demandes de permis G à Genève ?

La distribution prodigieuse du nombre de permis G à Genève depuis le 1^{er} juin 2002 et l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation des personnes suscite certaines interrogations.

En effet, alors que nous franchirons d'ici peu la barre des 110 000 permis G actifs dans le canton, nous constatons en parallèle une hausse proportionnelle des statistiques du chômage et de l'aide sociale à Genève.

Cette situation nous amène à questionner le Conseil d'Etat sur les raisons qui justifient d'une distribution aussi frénétique de permis G par l'OCPM. Nous souhaitons notamment en savoir davantage sur le processus de délivrance et connaître quels étaient les acteurs intervenant à un moment ou un autre comme facilitateurs pour l'obtention d'un permis de travail.

Par conséquent, nous prions aimablement le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- *Existe-t-il des entités (fiduciaires ou autres) qui, sans être un employeur, offrent leur service uniquement en vue de faciliter l'obtention de permis G ou B au profit de tiers ?*
- *Si oui, peut-on savoir quelles sont les entités concernées et quels sont les nombres de demandes de permis de travail déposées par chacune d'entre elles depuis 2020 ?*
- *Est-il normal que des fiduciaires offrent des services de domiciliation en échange d'une rémunération pour faciliter l'obtention de permis G ou B au profit de tiers ?*

-
- *Peut-on obtenir les listes détaillées de l'ensemble des entités publiques et privées qui ont sollicité l'OCPM pour obtenir des permis G pour des tiers au cours de la seule année 2022 ?*